

L'INDEPENDANCE ESPAGNOLE,

SEUL ORGANE INTERNATIONAL, PARAISSANT TOUS LES JOURS A MADRID.

JOURNAL POLITIQUE, INDUSTRIEL, AGRICOLE, FINANCIER, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Ce journal paraît en deux éditions: Le matin, en ESPAGNOL; et le soir, EN FRANÇAIS.

Este periódico sale en dos ediciones: Por la mañana, en ESPAÑOL; y por la tarde, en FRANCÉS.

A MADRID, tout ce qui concerne la Rédaction doit être envoyé à M. Breistoff de Rochebrune, Directeur Gérant, rédacteur en chef, Calle del Sordo, 37. Pour les abonnements, les réclames, les annonces à insérer, s'adresser à l'Administration du Journal, Calle del Sordo, 37; ou chez MM. Bailly-Baillière et Duran, libraires.

PRIX D'ABONNEMENT:

MADRID	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
PROVINCES	16 fr.	45 fr.	80 fr.	180 fr.
FRANCE ET AUTRES PAYS	20	60	120	240
OUTRE-MER, LES ANTILLES ET LES COLONIES	8 fr.	18	36	72
	5	20	40	80

Les abonnements commencent le 1er et le 15 de chaque mois.

Pour les abonnements, les annonces et les réclames à insérer, s'adresser:

DANS LES PROVINCES, chez tous les libraires; à Barcelone, chez M. Bonnebault, libraire, Rambla del Centro.

A LISBONNE, chez M. Plantier, libraire.

A PARIS (pour toute la France), à l'Agence du Journal, chez M. Ern. Clair, rue St-Marc, 30.

A LONDRES, 21, Great Chapel Street, Soho.

A BRUXELLES, à l'Office de publicité, Montagne de la Cour.

AVIS.

Les personnes qui, ayant reçu le journal jusqu'aujourd'hui, à titre d'essai, désireraient s'y abonner, sont priées de vouloir bien adresser à l'administration le montant de leur abonnement, soit en timbres-poste, soit en mandat sur la poste, si elles ne veulent se voir supprimer l'envoi du journal.

Les abonnements courent à compter des 1er et 15 de chaque mois.

Nos correspondants sont prévenus que toute demande d'abonnement ou d'insertions d'annonces qui ne serait pas accompagnée de son montant, sera considérée comme nulle et non avenue.

L'administration reçoit en paiement les timbres-poste de l'Espagne et de l'étranger.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE PARTICULIÈRE.

DE L'INDEPENDANCE ESPAGNOLE.

Dépêche reçue le 23 avril à 5 heures du soir.

Paris.

Fonds espagnols: 3 p. extérieur, 10. intérieur, 11. Dette différée, 10. amortissable, 10.

Fonds français: 4 1/2 p. 93 25.

Fonds anglais: 3 p. 65 10.

Consolidés 96 3/4 à 96 7/8.

BOURSE DE MADRID DU 24.

3 p. consolidé 30-15.

Id. différée 27 1/2.

Dette amortissable 1re classe, 22 id.

MADRID 24 AVRIL.

UNE COMBINAISON FINANCIÈRE.

Il n'est pas de droit ici-bas qui n'impose à tous les hommes la pratique d'un devoir corrélatif; la réciprocité est également vraie. Un des droits les plus sacrés, celui de la propriété n'échappe pas lui-même à cette loi inflexible de la société humaine; il fait de la culture et des améliorations agricoles le premier devoir des détenteurs de biens-fonds.

C'est en vertu de ce principe que la législation française punit de la déposition tout propriétaire qui, pendant un certain nombre d'années, néglige de mettre sa propriété en valeur. Pareille sévérité légale ne serait pas facilement justifiable en Espagne, à cause de l'impossibilité matérielle ou, par suite de l'absence des voies de communication, les meilleurs terrains sont voués à la stérilité de l'inertie. Indépendamment de ceux des particuliers, les vastes domaines de l'Etat et du Clergé restent, pour la plupart, en friches, et la société se trouve ainsi privée d'une source précieuse d'aliments et de revenus.

Comment le devoir inhérent au droit de propriété peut-il être rempli en Espagne, au grand avantage de tout le monde? Comment la génération actuelle, dont nous invoquons hier l'intervention patriotique, réussira-t-elle à rendre

la culture obligatoire et les produits plus abondants? En multipliant les veines et veinules qui doivent aboutir aux grandes artères tracées par Charles III et aux magnifiques voies ferrées décrétées par la Reine Isabelle II. Pour obtenir ce résultat si désiré, il faudrait évidemment dépenser des sommes considérables et grever le Trésor public d'une nouvelle charge qui ne s'éleverait peut-être pas à moins de 140 à 150 millions de francs.

Il y a deux ans les Cortès Constituantes ont voté un subside de cinquante millions de réaux, et aujourd'hui la commission du budget propose un emprunt de cent millions de réaux, dans le but de créer, au plus vite, des routes provinciales et des chemins vicinaux. Nous applaudissons de tout cœur à cette généreuse initiative, mais nous ne pouvons nous en dissimuler la triste insuffisance. Et puis un emprunt, qu'est-ce autre chose qu'un impôt, impôt d'autant plus lourd qu'il frappera des contribuables plus pauvres, et que les capitalistes, souscripteurs de cet emprunt, se montreront plus exigeants.

Assurément si l'Etat pouvait disposer aujourd'hui même d'une somme de cent-cinquante millions en faveur d'un bon réseau vicinal, il n'y aurait pas un instant à hésiter. Mais, à quelle époque l'Espagne pourra-t-elle disposer d'un tel capital? Le jour seulement où ses provinces et ses communes seront dotées de routes et de chemins. Elle tournera donc dans un cercle vicieux, et plus elle retardera les améliorations de sa viabilité, moins elle sera en situation de réparer le temps perdu. En supposant que dans une vingtaine d'années, le Trésor Public pût faire face aux dépenses de ce grand travail, la perte n'en serait pas moins très-considérable pour le pays, par le fait même de l'ajournement. Commencés aujourd'hui, les travaux seraient achevés peut-être dans cinq ans, et les bénéfices réalisés pendant les quinze ans de différence, paieraient probablement le capital et les intérêts des dépenses que l'on ferait immédiatement. Autre considération importante: si l'on doit attendre encore pendant vingt ans l'exécution de ce réseau de communications provinciales et départementales, que deviendront les chemins de fer dont on poursuit la construction avec tant de hâte et peut-être d'imprudence? Comment recevront-ils leurs aliments de transport? Ils seront évidemment réduits à un chômage d'autant plus désastreux que les compagnies auront élevé plus haut leurs tarifs et plus sûrement éloigné leur clientèle.

Le moyen d'échapper à ces fâcheuses éventualités? Il était tout entier, bien sûr, bien économique, dans l'application de toutes les propriétés du désamortissement à la garantie du paiement des frais de routes et de chemins. Reste encore une partie de ces propriétés et les anciens détenteurs ne tarderont probablement pas à en reprendre possession. Mais comme elle est condamnée d'avance à une improductivité complète par le manque de voies de communication, nous ne croyons pas trop présumer de l'intelligence et du patriotisme du clergé espagnol, en le supposant capable de distraire, une portion de, ces terres stérilisées dans l'isolement, pour la consacrer aux améliorations de la vicinalité. Il trouverait certainement un avantage indiscutable dans cet abandon volontaire. En effet, le propriétaire qui possède 500 hectares, par exemple, de terres incultes et improductives, n'aurait-il pas tout intérêt à céder 100 hectares au capitaliste qui viendrait lui offrir de féconder d'un seul coup les 400 hectares restants? La consommation générale ne gagnerait-elle pas, à cette combinaison, toute l'augmentation de production réalisée non seulement par la plus-value des 400 hectares, mais encore par celle des 100 hectares cédés au capitaliste? Dans un cas comme dans l'autre, l'affirmative ne saurait faire doute.

Eh bien! C'est cette combinaison dont nous désirons faire honneur à la généreuse initiative du clergé espagnol. Le Concordat de 1851 lui laisse la facilité d'aliéner, comme il l'entendra, tout ou partie des biens qui lui seront rendus et d'en acheter d'autres à son gré; ces biens sont et demeureront stériles tant qu'ils ne seront pas sillonnés de bonnes voies de communications, et il en sera de même de ceux qu'il serait tenté d'acquérir de nouveau. Pourquoi, dans un clan d'intelligente abnégation, ne sacrifierait-il pas à l'intérêt de l'Etat, à celui des populations et au sien propre, une partie de terrains dont il ne retirera aucun produit; et qui pourrait devenir, entre les mains de l'administration, un moyen de négocier, à bon compte, avec des capitalistes nationaux ou étrangers, l'exécution rapide de tous les chemins des provinces et des communes? S'il donnait un pareil exemple de patriotisme, quelles bénédictions n'attirerait pas sur lui ce don de joyeuse restauration, et quelle immense popularité ne viendrait pas le consoler de ses infortunes passées! Son initiative trouverait infailliblement de nombreux imitateurs, et bien des propriétaires n'hésiteraient pas plus que lui à abandonner une partie improductive d'un tout improductif aussi, en échange des routes et des chemins qui leur assureraient d'inépuisables richesses.

En dehors de cette ressource éventuelle et tout-à-fait subordonnée à la volonté des propriétaires, il en est une autre que le gouvernement ne devrait pas négliger et qui, à elle seule, suffirait peut-être à tous les besoins: nous voulons parler des propriétés de cette vieille et puissante corporation qui sous le nom de la Mesta, dictait des conditions aux rois eux-mêmes. Il ne reste plus rien de l'antique domination qu'elle exerçait au profit de ces magnifiques troupeaux qui ont formé les plus belles races ovines du monde; l'héritier naturel et légal de *el honrado Consejo de la Mesta*, l'Etat, a oublié, au milieu des troubles et des révolutions, que les innombrables *cañadas* dont était couverte l'Espagne lui revenaient de droit et, jusqu'à présent, il n'a pas poursuivi les usurpateurs. Pourquoi ces *cañadas* ne seraient-elles pas restituées au domaine public et converties en autant de chemins carrossables? Les titres de propriété doivent se trouver dans les archives des provinces ou dans celles de l'association générale des propriétaires de troupeaux; qu'on les recherche donc et qu'on les fasse valoir dans l'intérêt de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. En pareille ma-

tière, il n'y a pas de prescription à invoquer contre les droits de l'Etat, parce que l'Etat représente l'éternité de la nation.

Les anciens chemins exclusivement réservés aux troupeaux ont été envahis par des propriétaires limotrophes, qui se sont fait d'autant moins scrupule d'en agir ainsi que la Mesta avait été dissoute; mais les corporations revivent toujours avec leurs droits dans cette personnalité immortelle qui s'appelle l'Etat et qui perpétue les droits du passé, comme il garantit ceux de l'avenir. Nous sommes donc fondé à demander une enquête sérieuse qui, sans être vexatoire, provoquerait la restitution légitime d'une foule de cañadas susceptibles de servir à l'exécution économique de bons chemins carrossables. Que si le gouvernement reculait devant les frais nécessités par un semblable recouvrement de propriétés, il pourrait céder ses droits à une Compagnie de capitalistes nationaux ou étrangers qui se chargerait de tout l'ensemble de la vicinalité.

Nous sommes intimement convaincu que si le clergé, les propriétaires influents et les représentants de l'Etat s'entendaient pour donner des garanties territoriales, qui leur seraient infiniment plus utiles qu'onéreuses, à des capitalistes sérieux, tous les chemins des provinces et des communes pourraient être exécutés dans l'espace de cinq ou six ans; jointes à une subvention raisonnable, ces garanties territoriales, plus ou moins importantes, pourraient donner naissance au Crédit foncier espagnol et devenir la source d'une incroyable prospérité agricole.

Une fois construit, dans les meilleures conditions de durée, le réseau des routes et des chemins serait entretenu aux frais des différentes localités, au moyen de prestations en nature ou en argent; la solidarité vicinale qui existe en Espagne, aussi bien qu'en France, deviendrait désormais une vérité productive. Alors l'Espagne aurait, comme la France, un vaste réseau de voies de communication; ses grandes artères de voies ferrées seraient vivifiées par toutes les veines et veinules de terre, et elle aurait bientôt un Crédit foncier qui pourrait devenir la base inébranlable de tous les crédits mobiliers possibles, parce qu'il reposerait sur le sol de la patrie elle-même.

C. DE SAULNIERS.

La *Gazette de Madrid* contient aujourd'hui, une ordonnance royale portant, en 36 articles, l'organisation du vénérable chapitre et du clergé de l'île de Puerto-Rico. Le nombre des chanoines; la création de deux nouvelles paroisses dans le chapitre; la catégorie de toutes les autres existantes dans l'île, les droits des prêtres à y être placés selon leurs mérites et services; et enfin la désignation des sommes que le Trésor doit payer tant au matériel du culte qu'au clergé de Puerto-Rico.

La *Gazette* porte, en outre, une autre ordonnance relevant les chirurgiens de deuxième classe, élevés de 7me année de médecine, de l'exercice pratique de chirurgie, lorsqu'ils prennent le grade de licenciés en médecine; et ordonnant que la somme qu'ils ont mis en dépôt, lorsqu'ils ont été reçus chirurgiens, leur soit comptée comme faisant partie du dépôt exigé pour le grade de médecine.

On écrit de Lisbonne:—Les différends survenus entre les gouvernements portugais et français à cause de la prise que la marine portugaise a faite de deux bâtiments français suspects de se livrer à la traite de nègres, sont entièrement vidés. Les deux bâtiments saisis ont été mis en liberté, et des ordres ont été donnés aux autorités de l'Afrique portugaise pour qu'à l'avenir aucune entrave ne soit mise au transport de colons libres à bord des bâtiments français.

La loi sur les mines est enfin votée par le Sénat. La Chambre noble a donné ainsi une nouvelle preuve de sa sollicitude pour le pays.

Nous félicitons le Sénat des soins qu'il a apportés à régler une des branches les plus importantes de la richesse d'Espagne.

Nous nous occuperons prochainement de la discussion de cette loi qui nous a paru devoir apporter une grande amélioration dans l'industrie minière.

Un de nos honorables collègues nous assure que la session des Cortès sera prorogée jusqu'à la fin de mai ou au commencement de juin, à moins qu'un événement imprévu ne vienne rendre nécessaire la clôture des séances. On nous assure que le gouvernement a formellement exprimé le désir que les Chambres votassent, avant de se séparer, les différents projets de loi importants qui lui sont soumis, tels que ceux sur la réforme hypothécaire, les honneurs publics et la presse.

Nous sommes heureux de voir ces bonnes dispositions, et nous joignons nos vœux à ceux du pays pour que ces lois qu'il attend, avec tout d'impatience, soient votées le plutôt possible.

Nous ne prévoyons aucun incident de nature à faire prononcer la clôture des sessions, si ce n'est la chaleur qui déjà commence à se faire sentir d'une manière assez remarquable. Dans ce cas, nous qui connaissons le patriotisme de la Chambre, nous sommes convaincus que les représentants du pays préféreront endurer un peu de fati-

gion. Le silence et la nuit l'entouraient; la lettre d'Anatole était sous sa main.

—Je suis belle, dit-elle tout-à-coup à demi-voix, je suis intelligente, rien n'est perdu!

Le son de sa voix la fit tressaillir. Elle passa la main sur son front et se réveilla comme d'une alucinatio; mais sa résolution était prise.

II.

La liquidation de M. du Rosier ouverte, quelques créanciers se présentèrent. En faisant valoir les droits qu'elle tenait de sa mère, Alexandrine pouvait sauver du naufrage une somme importante. Mme de Fougères l'engagea vivement à le faire, et ne négligea pas cette belle occasion d'accuser son beau-frère d'imprévoyance et de prodigalité. Sur ce point, toutefois, Mlle du Rosier ne voulut rien entendre: elle déclara que tout ce qui lui revenait, appartenait légitimement aux créanciers de son père, et leur en fit immédiatement abandon. Mme de Fougères jeta de hauts cris, mais toute la ville admira ce trait de délicatesse et de désintéressement. Ce fut tout de suite un concert d'éloges autour de Mlle du Rosier; le notaire lui-même avoua que cette conduite était noble et généreuse, cependant il plissa le coin de ses lèvres en parlant, et finit, pressé de s'expliquer, par déclarer qu'à son sens cette conduite lui avait été inspirée bien plutôt par la tête que par le cœur. Elle est fille d'orgueil, dit-il, Mlle du Rosier tient à honneur de ne ressembler à personne. —Il profita néanmoins de l'occasion pour lui rendre visite et lui offrir ses services en qualité de vieil ami de la famille. Alexandrine, qui se souvenait de l'avoir vu fréquemment à une époque où une circonstance,

née du hasard, ne l'avait pas encore brouillé avec M. du Rosier, le reçut parfaitement. Il revint enchanté de leur conversation. Tout en elle l'avait ravi, le choix de ses expressions, le tour de ses idées, la fermeté de ses sentiments. Seulement, comme on s'avançait autour de lui la noblesse de son maintien, sa grâce, son esprit, sa distinction: —Oui, oui, dit-il, c'est un caractère!

On se recria sur l'étrangeté de ce compliment. —Un caractère! la belle merveille! Qui est-ce qui n'avait pas de caractère? Et le singulier éloge que c'était là!

—Ah! vous croyez? répliqua M. Deschappelles en s'échauffant. Un caractère! mais c'est ce qu'il y a de plus rare au monde. Personne n'a de caractère, ni vos amis, ni vous, ni moi!... Mollins n'est pas un trou: eh bien! vous battriez la ville et les faubourgs, et peut-être n'en trouveriez-vous pas un second. Il y a des hommes qui veulent ceci, et des femmes qui veulent cela, la belle affaire! Mais savoir ce que l'on veut, le vouloir bien, le vouloir toujours, être plein et entier dans sa volonté, voilà, le magnifique, et je ne sais que Mlle du Rosier qui sois de cette trempe-là!

Cela dit, M. Deschappelles huma une prise de tabac. On l'accabla de questions pour savoir au moins ce que voulait son héroïne; mais il se ferma dans un silence impénétrable, et son petit discours fut mis au compte des boutades qui lui étaient si familières.

Un matin, Alexandrine vit entrer chez elle Evariste, qu'elle n'avait pas vu depuis la mort de M. du Rosier.

—Je n'ai pas voulu troubler la douleur des premiers jours, lui dit-il. A présent, me voici.

—Evariste paraissait embarrassé. Il la regardait et ne parlait pas. Enfin, faisant un effort sur lui-même: —Vous souvenez-vous, reprit-il, de l'entretien que nous avons eu sur le pont, l'autre soir? —Oui, dit Alexandrine... Pourquoi me faites-vous cette question? —C'est que la main que je vous offrais est toujours à vous, et que vous me rendriez bien heureux en l'acceptant. Les circonstances sont peut-être changées... —Qu'est-ce qui vous fait croire cela? demanda-t-elle vivement, et les yeux dans les yeux d'Evariste. —Pardonnez-moi d'entrer dans votre vie avec cette franchise, mais il me semble qu'un parent peut le faire. —Parlez. —Eh bien! je crois qu'il est parti. Alexandrine pâlit légèrement; elle prit un verre d'eau et l'avalala. —C'est vrai, dit-elle. —Vous m'en voulez? reprit Evariste. —Moi! vous en voulez! et pourquoi? L'expression de ses yeux s'adoucit, et elle lui prit les mains. —Ainsi, c'est parce que je suis seule au monde et abandonnée que vous venez à moi? dit-elle. —Ne suis-je pas votre meilleur ami? Gardez cette main que vous avez prise, et je vous remercie de toute la force de mon cœur. Alexandrine pencha la tête sur sa poitrine, et réfléchit une minute. —C'est impossible à présent, répondit-elle enfin. Je donnerais volontiers la moitié des jours

FEUILLETON

DE L'INDEPENDANCE ESPAGNOLE.

Mlle DU ROSIER.

I.

On s'occupait beaucoup aussi de l'avenir de Mlle du Rosier et de sa sœur Louise. Elevées dans un si grand luxe, comment supporterait-elles la privation des choses auxquelles elles étaient le plus habituées? A quoi allaient-elles se décider? Puis, quand on venait à parler de ce fameux mariage qui avait si longtemps fait jaser les curieux les plus malins souriaient: —Adieu paniers, vendanges sont faites, disaient-ils.

Pendant les deux ou trois premiers jours, Mlle du Rosier resta comme étourdie, et plus occupée des soins qu'il fallait apporter à toutes choses que de son chagrin. Le peu de temps qui lui restait, elle l'employait à consoler Louise. Elle éprouvait seulement une certaine surprise de ne pas avoir reçu la visite de M. de Mauvezin; mais elle attribuait cette absence à la délicatesse d'un cœur qui ne veut pas mêler d'autres pensées à celles de la mort. Elle se montrait d'ailleurs pleine de fermeté et faisait tête à la douleur. Que devint-elle lorsque le quatrième jour elle reçut une lettre par laquelle M. de Mauvezin lui mandait qu'une affaire urgente le forçait à partir pour la campagne sans qu'il pût fixer encore l'époque de son retour! Il as-

surait d'ailleurs de son entier dévouement et de la part sincère qu'il prenait à son malheur.

A la lecture de cette lettre, Mlle du Rosier éprouva moins de douleur que d'indignation. La colère, la honte, le dégoût, le mépris, se partageaient son cœur. Et j'ai pu l'aimer! se disait-elle. A ce souvenir, son visage passait de la pâleur au pourpre. L'amour était mort sur le coup. Il n'en restait plus qu'un sentiment confus de rage et de haine qui faisait bouillonner son sang.

—Le lâche! dit-elle. S'il ne m'avait pas écrit, c'eût été une trahison... mais cette lettre, c'est une bêtise et une insolence.

Par un mouvement vif, elle la déchira; mais au moment d'en jeter les morceaux, elle s'arrêta et les replaça dans leur enveloppe.

—Non, murmura-t-elle, non, je veux la relire, pour ne lui pardonner jamais!

Pour la première fois, Mlle du Rosier jeta sur son avenir un regard profond. Elle restait orpheline et sans dot, et n'avait plus pour appui que Mme de Fougères, dont la tendresse n'était pas excessive. Son unique espérance s'était brisée d'un seul coup; elle ne voyait devant elle que l'incertitude et la nuit. Pendant que ces réflexions traversaient son esprit, Alexandrine était accoudée sur la cheminée devant une glace. Le menton dans sa main. Elle leva les yeux et se regarda. La vue de ce visage tout blanc, qu'illuminaient la clarté de deux bougies, lui fit presque peur. Il semblait que c'était celui d'une autre personne, qu'elle ne connaissait pas. Les yeux étaient tout grands ouverts, le front mat; les cheveux en désordre pendaient le long des joues. Elle se regarda longtemps, comme si elle eût cherché à lire dans son propre

gue plutôt, que de se séparer avant d'avoir terminé leurs travaux.

G. DE LAGNY.

CORTES.

SÉNAT.

La discussion relative aux honneurs à rendre aux espagnols illustres devait s'ouvrir hier dans la haute Chambre. Un public nombreux, attiré par l'intérêt que prometait cette séance, avait occupé les tribunes publiques, des l'ouverture de la salle. M. le président du Conseil était venu d'Aranjuez se réunir à ses collègues qui occupaient en corps le banc du ministère.

Les Sénateurs entrèrent en séance à 2 heures, sous la présidence de M. le marquis de Viluma. Après la lecture et l'approbation du procès-verbal, la discussion sur la loi des mines a continué; lecture a été faite de tous les articles nouvellement rédigés par la commission, lesquels ont été approuvés sans discussion.

La seconde partie de l'ordre du jour a amené les débats sur le projet de loi relatif aux honneurs à rendre aux citoyens illustres. M. le marquis de Salazar demanda la parole pour le combattre après la lecture du rapport. M. le président du Conseil la demanda aussi; S. E. a excité dans l'assemblée et dans les tribunes l'intérêt le plus vif. Son discours, comme d'habitude clair et concis, s'est borné à faire connaître à la Chambre que le projet qui occupait son attention avait été rédigé avec l'assentiment du cabinet tout entier et avec l'harmonie la plus parfaite entre tous ses membres.

M. San Miguel a exprimé son regret de ce que la sagesse du gouvernement n'ait pas su éviter une discussion qui ne manquerait certainement pas d'éveiller bien des passions; S. E. s'éleva avec vivacité contre le délai de 50 ans que fixe le projet de loi, et la mort des citoyens et l'érection des monuments élevés à leur gloire. D'après une légère analyse de l'ensemble du projet, l'honorable membre amenant la discussion sur son véritable terrain, rappela les services rendus par M. Mendizabal, ses talents et ses éminentes qualités; il dit que, sa statue étant faite, l'opposition que l'on mettrait à son érection ne ferait qu'exciter le ressentiment de ceux qui en avaient formé le projet, de ceux qui ont contribué à sa réalisation et de ceux enfin dans l'opinion desquels cette pensée est bonne et louable. Selon l'orateur, c'est cette opposition même qui a donné à cet incident une importance infiniment plus grande que celle qu'il devait avoir réellement.

M. le marquis de Miraflores a défendu le projet de loi, S. S. a amené la question sur le terrain politique, et esquissant à grands traits la vie des partis, rappelant certains événements qui se sont produits alors que les progressistes occupaient le pouvoir, en 1840 et en 1854, l'orateur a présenté le fait de l'érection d'une statue à Mendizabal comme une question sociale, d'ordre public, incontestable au point de vue politique, aujourd'hui surtout que certains périodes et certains actes de l'existence politique de M. Mendizabal, donnaient lieu à des interprétations si diverses et si contradictoires.

M. San Miguel a pris de nouveau la parole pour combattre les idées exprimées par M. de Miraflores, tendant à faire envisager la question comme appartenant au domaine de la politique.

M. Antonio Gonzalez est monté à la tribune. S. S. a reproduit à peu près les arguments du marquis San Miguel. «S'opposer à l'érection de ce monument, s'est écrié l'orateur, c'est combattre une idée, c'est nier et détruire des faits sanctionnés déjà par l'histoire et par la loi, c'est révoquer les actes auxquels M. de Mendizabal lui-même s'est associé dans plus d'une occasion, comme membre du gouvernement.» S. S. a exprimé tout son étonnement de voir les tempêtes soulevées par la statue de Mendizabal, alors que tant de monuments ont été élevés à des célébrités contemporaines sans opposition, sans jalousie et sans la moindre discussion. L'orateur a demandé le rejet du projet de loi.

Ces débats ont été suspendus par le président de la Haute Chambre, pour procéder au scrutin du vote définitif de la loi sur les mines, lequel a donné 73 boules blanches contre 10 noires. La séance a été levée à 5 h. 1/2.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Hier MM. les députés, en très-petit nombre, ont ouvert la séance à 2 h. 14. Les tribunes publiques étaient à peu près vides.

Après l'approbation du procès-verbal de la séance antérieure, M. Lafuente a annoncé une interpellation au gouvernement tendante à obtenir des explications, sur les motifs qui peuvent justifier la nomination à Astorga d'un alcaide corregidor.

M. Santa Cruz, de son côté, a annoncé une seconde relative aux budgets municipaux et provinciaux. L'occasion est opportune puisque la chambre doit s'occuper très prochainement du budget de l'intérieur; enfin, M. le comte de San Juan doit interpellier le ministère au sujet de la route de Vigo.

Le rapport sur la pétition de M. Prat, relative

à la question des biens de Godoy ayant figuré à l'ordre du jour, il a été rendu compte d'un commandement de M. Rivadeneira que son auteur a déclaré être, dans l'actualité, sans opportunité aucune, puisque la commission avait modifié son rapport dans le sens qu'il indiquait. Après lecture, le rapport a été approuvé sans discussion.

Lecture a été faite, à la chambre, de la 3ème prescription des chapitres du budget de la guerre nouvellement rédigée par la commission sur l'avis du congrès, ainsi que du vote particulier signé par MM. Balboa et Nuñez Arenas.

M. le président a pris la parole pour persuader à la Chambre que le vote particulier dont il s'agit, qu'il ne doit ni être admis ni même discuté, puisqu'il est en opposition formelle avec une décision prise hier par l'assemblée, décision à suite de laquelle la commission a nouvellement rédigé la prescription sur laquelle les débats étaient ouverts.

Cette nouvelle phase de la discussion a soulevé une question incidente de règlement à laquelle ont pris part successivement MM. Santa Cruz, Gonzalez de la Vega, Reina, Balboa et Barzanallana; Mais M. le Président n'ayant point voulu permettre que les débats à ce sujet s'étendissent plus longuement, ni que MM. Rivadeneira, Flores Calderon et autres députés usassent de la parole, a autorisé la discussion au sujet du vote particulier qui a été combattu par MM. Salazar y Mazarredo, Reina, Flores Calderon, membres de la commission et par M. Aguirre Tejada dont l'excellent discours conduisit au rejet de tous les privilèges, sous quelque forme qu'ils fussent exprimés, en faveur d'une classe déterminée, au préjudice d'autres classes qui prétendent à l'Etat des services d'une aussi haute importance. Le vote particulier, défendu par ses auteurs, MM. Balboa et Nuñez Arenas, a été repoussé par 78 voix contre 5.

La 3ème prescription a été votée sans discussion. Le budget de la guerre a été définitivement voté.

A. MONERIEU.

EXTERIEUR.

FRANCE.

Correspondance particulière de L'INDEPENDANCE ESPAGNOLE.

Paris, 20 avril 1858.

Il vous souvient du mot amer de Pascal sur la justice de son temps. Au lieu des Pyrénées, lisez le Décret, et vous aurez une juste idée du sentiment français, qui se fait jour depuis hier sur toutes les lèvres. Qui donc de la France ou de l'Angleterre a perdu le sens moral? Un homme instruit, un professeur, un savant, que sa science même rend mille fois plus coupable, combine froidement, dans le silence du laboratoire, l'instrument de mort le plus terrible. Alcool, acide, mercure, c'est lui qui achète, lui qui monopolise ces éléments de son infernale combinaison. Il s'abouche avec les assassins, il leur met aux mains l'arme meurtrière, il reçoit de l'un d'eux, une lettre dans laquelle on se réjouit d'avance du sang qui va couler. Ces faits sont avérés, l'Europe iremit, et la conscience publique frémit; d'une seule voix, le plus lâche des gues-t-pens.

Mais il reste un doute... Simon Bernard a bien pu fabriquer les grenades, mais en savait-il la destination, l'Indépendance de l'Italie n'a-t-elle pas été le rêve de toute sa vie, et qui sait s'il ne préparait pas ces bombes fulminantes, l'honneur, pour mieux célébrer le grand jour de la régénération italienne? O logique, o décision, o aveuglement de la passion, qui dénature et corrompt tout, jusqu'à l'instinct si sûr de la conscience humaine!

Trouvez un autre biais; le moindre prétexte plausible au verdict du jury d'Old Bailey, et je m'incline... C'est sous l'égide du lion britannique qui s'est consumée cette monstruosité judiciaire. C'est sous l'invocation sacrée «Dieu et mon droit» que cet encouragement au crime a été solennellement proclamé. C'est dans ce fier pays, jaloux, à juste titre, de sa civilisation avancée, qu'il s'est trouvé un public pour y applaudir, des femmes pour sourire à Simon Bernard, des hommes pour lui tendre la main.

Bien coupable, n'est-il pas vrai, cette portion de la presse, qui au lieu de remplir la noble mission qui lui incombe, d'éclairer le peuple, de combattre ses préjugés, d'élever l'esprit et les cœurs des masses, feint d'oublier le sang rusé, les victimes innocentes tombées sous les balles des assassins, pour ne faire appel qu'aux plus mauvais instincts, à l'envie, à l'égoïsme national, le plus implacable de tous, et amener, en définitive, le déplorable spectacle auquel nous venons d'assister.

Voilà ce que j'entends dire partout depuis hier. Dans les régions officielles, c'est les mêmes douloureux étonnements, mais tempérés par cette attitude pleine de calme et de dignité, «l'un des traits les plus caractéristiques du pouvoir qui nous régit. Tout en le déplorant, on y fait la part de l'entraînement populaire. On s'y rappelle cette belle passion, dont s'était éprise la populace anglaise pour l'empoisonneur Palmer, les nombreux meetings tenus en son honneur, et l'on se dit, et l'on fait, que l'ovation faite à Bernard n'est pas

sans précédent dans les annales de l'excentricité britannique...

Quant au gouvernement de la Reine, on n'a rien à lui reprocher. C'est d'office qu'il a déferé l'attentat aux assises criminelles de Londres; l'Attorney général, de son côté, n'a rien négligé pour donner satisfaction au cabinet impérial, aux intérêts les plus chers de l'humanité... Et si de nouvelles difficultés surgissent à l'horizon, ce n'est pas à cette administration loyale qu'il s'en faut prendre. Au surplus, il se pourrait encore qu'une solution toute naturelle intervint. Le jury d'Old-Baily a réagi, peut-être, devant l'inflexibilité d'une loi, que ne tempère pas, comme en France, l'admission des circonstances atténuantes. Le nouveau jury, appelé à statuer sur le fait de conspiration, qui n'est plus qu'un simple délit, n'aurait-il, au lieu de fonder sur des preuves évidentes, si l'on peut appeler ainsi, le comble de la fiction judiciaire...

Il est d'avis, à la suite d'un tel tableau, de se reposer un moment les yeux sur la marche active et prospère que suit impasse notre pays, malgré tant des mesquines jalousies, qui s'acharnent contre lui.

Je vous parlerai bientôt des vastes plans près d'éclorre, des travaux de notre législature, et qui suffiront à eux seuls à l'honneur de tout un règne. Mais ce que je tiens à honorer de vous faire remarquer, dès aujourd'hui, c'est la tendance, à vous en plus marquée, de nos capitales, à suivre la noble voie de moralisation qui leur a été ouverte. Autrefois, l'or était le but exclusif de toute spéculation, et le mal de Vespasien avait pris cours sur tous les marchés du monde. Depuis quel temps au contraire, suivant une impulsion irrésistible, l'argent semble agité d'un impérieux et tout moderne besoin, se réhabiliter, sortir de ces canaux de dérivation, où il s'égare sans rien fertiliser; prouver enfin son utilité suprême comme moyen.

Je n'en veux pour exemple, en ce moment, que cette généreuse entreprise, résolue depuis près d'un an, dit-on par l'une des plus grandes maisons de Paris, dans le but de fonder des opérations de crédit international, et en même temps de faire baisser les loyers dans la capitale.

On me parle aussi d'une vaste association de capitalistes, qui stimulés par l'exemple de l'Empereur, par les oasis de culture qu'il a conquises sur la stérilité de nos terres les plus ingrates, se réuniraient pour régénérer la Solagne par le drainage... On me promet à ce propos d'intéressants détails que je m'empresserais de vous transmettre.

Des renseignements puisés aux sources les plus sûres, me permettent de vous affirmer, que parmi les classes sensées de l'Angleterre, on regrette le verdict de Old Bailey. On le déclare même peu conforme à l'opinion véritable du pays. C'est ce qu'attestent, d'ailleurs, à l'envi les principaux journaux de Londres, le Standard, le Port, le Herald (organe semi-officiel du cabinet Derby). On s'est trop hâté de croire à une rupture entre les deux pays.

Comme faits à l'intérieur, rien absolument si ce n'est que M. James Fazy a eu une nouvelle audience du comte Walewski.

On s'occupe toujours beaucoup du projet de loi sur la noblesse. Ce projet est entièrement conforme aux idées napoléoniennes. En établissant une noblesse héréditaire nationale, Napoléon III avait trois buts: 1. ° réconcilier la France avec l'Europe; 2. ° réconcilier la France ancienne avec la France nouvelle; 3. ° faire disparaître en Europe les restes de la féodalité en rattachant les idées de noblesse aux services rendus à l'Etat et les détachant de toute idée féodale.

Voici d'ailleurs un passage des Mémoires de Napoléon auquel je crois savoir qu'il sera fait allusion dans le rapport sur le projet de loi.

«L'institution d'une noblesse nationale n'est pas contraire à l'égalité; elle est nécessaire au maintien de l'ordre social, aucun ordre social ne peut être fondé sur la loi agraire; le principe de la propriété et de transmission par contrat de vente, donation entre-vifs ou acte testamentaire, est un principe fondamental qui ne déroge pas à l'égalité. De ce principe dérive la convention de transmettre de père en fils le souvenir des services rendus à l'Etat. La fortune peut être quelquefois acquise par des moyens honteux et criminels. Les titres acquis par des services rendus à l'Etat sortent toujours d'une source pure et honorable; leur transmission à la postérité n'est qu'une justice. Lorsque Napoléon proposa à un grand nombre d'hommes de la révolution, les plus partisans des principes de l'égalité, la question de savoir si l'établissement de ces titres héréditaires était contraire aux principes de l'égalité, tous répondirent que non.

«Ce fut à dessein que le premier titre que Napoléon donna fut au maréchal Lefebvre; ce maréchal avait été simple soldat, et tout le monde dans Paris l'avait connu sergent aux gardes françaises.

Le premier volume des Mémoires de M. Guizot a paru, ce matin, à la librairie de M. Mich. Levy. Je dois à l'obligeance de l'éditeur de pouvoir vous donner la primeur de ce remarquable ouvrage qui, dans quelques jours, sera dans toutes les mains. N'ayant pas le loisir d'en faire dès aujourd'hui l'analyse je me borne à quelques citations.

J'ai surtout remarqué le chapitre VI, intitulé: Gouvernement du côté droit: 1822, 1827. M. Guizot y apprécie à un point de vue très élevé le caractère et la tactique des conspirations. Voici en quels termes il s'exprime:

«Les peuples qui aspirent à être libres courent un grand danger, le danger de se tromper en fait de tyrannie. Ils donnent aisément ce nom à tout régime qui leur déplaît ou les inquiète, ou qui ne leur accorde pas tout ce qu'ils désirent. Frivoles humeurs qui ne démentent point impunies. Il faut que le pouvoir ait infligé au pays bien des violations de droit, des iniquités et des souffrances bien amères et bien prolongées pour que les révolutions soient fondées en raison et réussissent malgré leurs propres fautes. Quand de telles causes marquent des tentatives révolutionnaires, ou bien elles échouent misérablement, ou bien elles amènent promptement les réactions qui les caractérisent.»

On parle beaucoup à Paris de la modification que l'on va faire subir au jardin des Tuileries. Lorsque Louis Philippe fit creuser un fossé en avant du jardin réservé, les journaux de l'opposition crièrent bien haut que le roi voulait se fortifier dans son palais; maintenant on trouve que l'Empereur empiète trop sur le jardin public. On critique aussi le projet qui consiste à transformer en jardin anglais la partie réservée, ce qui détruit l'harmonie du magnifique plan de Le Nôtre. J'avoue qu'au point de vue de l'art cette critique est fondée; mais quand on a ouvert au public le bois de Boulogne, les Champs-Élysées, Vincennes, le parc de Monceaux, et je ne sais combien de Squares intérieurs, il est bien permis de se réserver un coin des Tuileries. Les travaux vont immédiatement commencer, car on vient d'amener dans le jardin une montagne de terreau destinée à former les accidents de terrain.

On lit dans le Constitutionnel:

L'acquiescement de Bernard a causé une profonde indignation en France, et le sentiment si vif, exprimé ce matin par l'Univers, est compris de tout le monde. Néanmoins, disons-le, pour être juste, ce n'était pas l'occasion d'attaquer le Times comme l'a fait l'Univers, puisque le Times a énergiquement soutenu le bill des conspirateurs, flétri les assassins et défendu l'honneur anglais.

Quant à nous, nous ne ferons pas de longs commentaires sur un pareil acquiescement, exemple inouï de scandale pour la morale publique; car quel honnête homme en France et en Angleterre pourrait douter de la culpabilité de Bernard? Nous dirons seulement à ceux de nos voisins qui désirent le maintien des bonnes relations entre les deux pays, que si, par malheur, on répandait en France, dans nos villes, dans nos campagnes, dans nos campagnes, le plaidoyer de l'avocat de Bernard, ce plaidoyer qu'on a laissé remplir de tant de fiel, de calomnies, d'injures, contre l'Empereur, contre le peuple qui l'a élu, contre l'armée et contre nos institutions, il serait difficile au gouvernement, avec les meilleures intentions, d'arrêter les effets de l'indignation publique.

INDES.

(Correspondance particulière de La Presse.)

Bombay, le 24 mars.

Le procès du roi de Delhi est terminé, mais nous ne connaissons pas encore le jugement. Le 9 courant, c'est-à-dire dans la vingtième séance, l'on a présenté la défense de l'accusé, dictée mot à mot par lui-même. Le texte anglais de ce document n'a pas encore été publié; mais nous savons sommairement que le roi avoue la plupart des faits qui ont été mis à sa charge; il les explique en disant qu'il était à la merci des insurgés, et qu'il n'avait pas le moindre pouvoir pour arrêter les massacres; qu'il était, en un mot, victime des circonstances. Il soutient que la plupart des proclamations publiées en son nom n'avaient jamais été signées, ni même vues par lui, et que la responsabilité en retombe sur son fils Mirza-Mogul (exécuté depuis longtemps). Il termine en disant qu'il avait promis, dès le début du procès, de dire la vérité, et qu'il a tenu parole.

L'on ne saurait nier, d'après cette défense, que le roi de Delhi n'ait tiré de sa position le meilleur parti possible et qu'il n'ait montré, dans cette circonstance, l'habileté d'un avocat condamné.

Après cette plaidoirie, le ministère public a répliqué. La cour s'est ensuite retirée pour délibérer, mais au départ du courrier son jugement n'était pas encore rendu.

Vous aurez appris que Churdasi a été pris le 7 courant. C'est une ville forte défendue par des remparts en pierre de taille flanqués de tours circulaires. Baptiste, un des généraux de Scindia, l'assiégea en 1816, et ce ne fut qu'après un blocus de plusieurs mois qu'il réussit à s'en emparer. Par cette prise, tout le territoire du rajah de Banpore, sur la rive droite du Betwa, est tombé au pouvoir des Anglais. Le rajah lui-même s'est enfui vers Shansi. L'ex-rajah de Schahpur s'est caché dans les jungles, sur les bords du Dussain.

Les rebelles, sous Balla-Eahib, frère du Nana, pillent actuellement la province de Bandelkund.

La ville de Churdasi a été brûlée; le rajah de

l'endroit s'est enfermé dans le fort, qu'il défend encore contre les troupes anglaises.

Il paraît positif que le rajah Maun-Singh, le même qui marcha sur Luknow lors du premier siège, sera pardonné. Quant au Nana, il n'est pas probable qu'on le prenne vivant.

Ghulab-Singh, frère de Shere-Singh, prince du Penjab, a organisé un nouveau corps de 1,100 Sikhs, qui opéreront sous ses ordres avec l'armée anglaise.

Pour ce qui précède, G. DE LAGNY.

NOUVELLES DIVERSES.

On écrit de Victoria:

Les envoyés de cette province à Madrid, M. Ramon O. de Zarate et M. Ladislao de Velasco, sont au moment de traiter avec le Crédit Mobilier d'un prêt de huit millions de réaux, au lieu de 5,000,000, dont on avait parlé précédemment; mais cette augmentation de 3,000,000 n'a eu lieu qu'à la condition que cette Compagnie construirait un chemin de fer de cette ville aux limites de la Havane. Cela veut dire que sur la somme entière, cinq millions seraient affectés à la construction de la voie ferrée de Miranda à Victoria et les 3 restants à celle de la continuation de cette voie jusqu'au premier village de la Havane. De cette façon l'entreprise du chemin de fer, dans toute l'étendue de la province, est définitivement réglée.

M. le député général a convoqué récemment les pères de la province pour entendre leur avis sur cette importante question: ces magistrats populaires ont convenu d'autoriser les commissaires sus-nommés à consentir le prêt dans le sens que nous venons d'indiquer.

Le gouvernement a autorisé les communes de Guipuzcoa, qui voudront prendre part à la construction du chemin de fer, à s'imposer extraordinairement en donnant hypothèque sur leurs biens communaux. Le Crédit Mobilier poursuit déjà l'approbation du tracé de Zumarraga. La nouvelle en a causé une vive allégresse dans le Guipuzcoa et dans le pays basque lui-même.

Madrid vient d'être le théâtre d'un horrible assassinat. Avant-hier un jeune homme récemment mis se présentait vers dix heures du matin, chez un changeur de la rue de Tolède, et proposait à celui-ci de lui donner six mille piastres en or, contre une somme égale en billets. Le changeur remit les billets à son neveu qui fut chargé d'aller conclure le traité dans une maison de la Escalinata, où, au dire du jeune homme l'or devait être porté. Mais l'employé laissa les billets entre les mains de son oncle et voulut avant tout s'assurer des conditions de l'affaire proposée. Quatre heures s'étaient écoulées et le commis n'était pas rentré. L'oncle prit l'alarme et courut à la police qui fit pendre plusieurs heures d'inutiles recherches. Mais on finit par savoir que, dans la rue de la Escalinata, vers laquelle le commis s'était dirigé, quatre hommes inconnus avaient loqué, tout récemment, un entresol et qu'on les voyait à certaines heures, en observation dans la rue et comme guettant la venue de quelqu'un. L'autorité était dès lors sur les traces d'un crime. En effet, lorsque les parents du jeune homme et les employés de la police se présentèrent dans l'appartement désigné, un spectacle horrible s'est présenté à leur vue. Le corps affreusement mutilé du malheureux gisait dans un coin, ses membres encore garrotés et à moitié enveloppé d'une couverture.

Les meurtriers ont échappé aux actives recherches de la police qui a arrêté cependant préventivement un barbier qui était venu s'établir à l'entrée de la maison, sans autorisation aucune, le même jour où l'entresol a été loqué.

Le thermomètre Réaumur a marqué hier, au plus haut, 18° 6 et 7° au plus bas.

Une dépêche télégraphique annoncée qu'à la date du 35 mars, Puerto-Rico jouissait de la tranquillité la plus parfaite. La santé publique y est entièrement satisfaisante.

La station navale des îles Philippines va se renfoncer du vapeur Narvaez, qui sortira prochainement des ports d'Espagne, ayant à bord dix missionnaires jésuites serendait à Madanao, et d'autres petits vapeurs qui seront construits dans les îles elles-mêmes.

Une station télégraphique va être établie à Jerez, ville qui de jour en jour prend de l'importance. Le premier du mois prochain elle inaugurera l'exposition provinciale des produits agricoles, industriels et artistiques, qui aura lieu dans l'ancien couvent de San Juan de Dios.

La pluie tant attendue est tombée en abondance dans différents points de l'Andalousie où les récoltes sont par là assurées. La sécheresse sévit encore en Aragon, Catalogne et les îles Baléares.

qui me restent à vivre pour vous consacrer l'autre... mais il est trop tard!

— Trop tard à vingt ans! s'écria-t-il.

— Vous ne me comprenez pas... l'âge n'y fait rien, reprit Mlle du Rosier avec une sourde exaltation; n'avez-vous jamais vu de branches mortes sur un jeune arbre?

— Evariste voulut répliquer; elle l'arrêta d'un geste.

— Non, croyez-moi, dit-elle avec force, il vous faut un cœur tendre et bon, qui vous puisse aimer entièrement comme vous le méritez; et sincèrement; je n'ai pas ce cœur, ou peut-être ne l'ai-je plus! Le mien est plein d'amertume et de fiel... Laissez-moi vivre seule!

— Vous l'aimez encore? s'écria Evariste.

— En dehors de ma sœur et de vous je n'aime rien, je vous jure.

Il y avait dans la voix d'Alexandrine un tel accent de franchise, que le doute était impossible, mais en même temps une telle apreté, qu'Evariste en tressailait. Il comprit qu'il ne fallait pas insister.

— Qu'allez-vous faire à présent? lui dit-il.

— Je me retirerai chez Mlle de Fougerolles.

Evariste se leva. — Eh! malheureux enfant! s'écria-t-il, vous ne la connaissez donc pas?

Alexandrine lui jeta un regard tranquille. — Vous croyez? dit-elle; c'est possible;... mais je verrai et j'attendrai.

Quand il quitta Mlle du Rosier, Evariste ne savait pas encore ce qu'il ferait; il éprouvait l'acablement d'un homme à qui son dernier espoir vient d'échapper. Le soir, il donna l'ordre de préparer ses malles et de les porter au chemin de

fer; puis il pensa qu'un malheur pouvait arriver à sa cousine.

— Que fera-t-elle si je ne suis pas là? se dit-il. Et il resta.

La supérieure du couvent où Louise avait été élevée demanda à la garder. La baronne n'eut garde de refuser; elle ne se serait pas opposée non plus au départ d'Alexandrine; mais celle-ci déclara qu'elle aimait mieux rester auprès de Mme de Fougerolles, et demanda à sa tante la permission, le jour même, de faire porter chez elle les quelques meubles auxquels elle tenait, et tout son linage. Un refus eût excité l'indignation publique, et dans la crainte du scandale, la baronne lui répondit qu'elle serait la bienvenue.

Mme de Fougerolles, on le sait, habitait alternativement Paris et la province. Elle possédait entre Moulins et Nevers, aux bords de l'Allier, un château où elle passait la belle saison, et à Paris, rue de l'Université, un hôtel où l'hiver la rappelait. Cependant il arrivait le plus souvent, comme on l'a vu, qu'à l'époque où elle avait coutume de se rendre dans ses terres, elle s'arrêtait à Moulins, où M. du Rosier lui offrait une hospitalité d'autant plus agréable qu'elle était moins coûteuse. Elle y prolongeait son séjour indéfiniment et s'y montrait fort accommodante, n'ayant rien à dépenser; mais généralement, et à moins de circonstances extraordinaires, au temps des vendanges elle s'établissait à La Bertoche, où deux ou trois fois déjà Mlle du Rosier avait accompagné sa tante avant le triste événement qui l'y ramenait.

La Bertoche avait dans ses fortes constructions, qui dataient du XIVe siècle, quelque chose de la

magnificence féodale et guerrière de ses voisins les châteaux de Grossouvre et d'Aprémont, qui sont l'orgueil des coteaux de l'Allier. D'épaisses murailles, protégées par une énorme tour à machi coulis et entourées de douves, l'enfermaient de toutes parts. Le château portait dans ses flancs un vieux boulet envoyé par les canons de l'Anglais au temps des guerres de la Pucelle. L'Allier coulait au pied de la colline sur laquelle il était assis, et d'où la vue s'étendait au loin sur des plaines et des forêts au milieu desquelles le regard aimait à suivre le cours lumineux de la rivière. La portion du château habitée par la baronne faisait face à une large cour et se composait d'un pavillon carré avec deux ailes en retraite élevées d'un étage sur rez-de-chaussée; un grand cadran, armé de longues aiguilles rouillées, marquait les heures au-dessus de la porte d'entrée. Les bâtiments construits sur les côtés de la cour servaient de logements aux gens de service, d'écuries, de granges et de remises; on avait fait une étable de la chapelle.

La chambre que Mlle du Rosier avait occupée déjà, et vers laquelle elle se dirigea aussitôt qu'elle fut arrivée à La Bertoche, était située à l'extrémité d'une aile et donnait sur la vallée; un balcon de pierre en saillie lui permettait de voir une vaste étendue du pays. Cette chambre était grande et tendue d'une vieille tapisserie de Flandre à personnages; un lit à baldaquin en occupait l'un des coins en face de la fenêtre. Alexandrine employa sa première journée à ranger les petits meubles qu'elle avait apportés de Moulins, ainsi que ses livres de prédilection. Deux ou trois fois elle s'arrêta sur le balcon et regarda la campa-

gne, sur laquelle un ciel orageux promenait de grandes ombres. Cette solitude, ce profond silence interrompu par le bruit du vent dans les arbres convenaient à la disposition de son esprit.

Pendant les premiers jours, la vie que Mme du Rosier mena au château de La Bertoche fut triste et monotone. On ne voyait personne; les soirées se passaient dans une grande pièce, où Mlle de Fougerolles recevait ses méteyers. Elle faisait un ouvrage de tapisserie, et sa nièce lisait ou brodait. A dix heures, ses comptes réglés, la baronne rentrait dans sa chambre. De l'heure du souper à celle du coucher, on n'avait pas échangé dix paroles. Au silence qui se faisait autour d'elle, Alexandrine mesurait l'étendue de la perte qu'elle avait faite; mais elle n'en était pas abattue, et comme son père l'avait prévu, elle se roidissait contre le malheur.

Après la secousse qui avait dérangé deson cœur le souvenir de M. de Mauvezin, cet isolement ne déplaît pas à Mlle du Rosier. Il lui donnait le temps de rassembler ses forces et de les éprouver avant la lutte qu'elle aurait à soutenir contre la vie. Elle se souvenait elle-même et cherchait à voir clair dans l'avenir. Quelques mots de sa tante lui avaient fait mieux comprendre la portée de l'exclamation arrachée à Evariste par la nouvelle qu'elle se retirait auprès de Mme de Fougerolles. Elle prévoyait de ce côté-là des mécomptes et des chagrins; mais elle s'y résignait, et trouvait, en les attendant, un charme singulier à se promener seule sous les beaux ombrages et La Bertoche et à regarder le soir la campagne du haut de son balcon. Un incident la tira de cette léthargie.

Un matin, on remit à une certaine Mme Ledoux,

qui avait le gouvernement du château, sous la haute direction de Mme de Fougerolles, une note d'objets de parfumerie que Mlle du Rosier avait pris chez un marchand de la ville. Elevée dans une grande recherche, Alexandrine avait l'habitude de ces petites nécessités de la vie élégante; elle ne croyait pas que la ruine fût un motif d'y renoncer. Mme Ledoux, qui n'avait point reçu d'ordre, hésita et finit par présenter cette note à Mme de Fougerolles. Au premier coup d'œil, la baronne laissa voir toute son indignation.

— Cinquante francs! s'écria-t-elle... voyez donc cette mijaurée!... Ca n'a pas le sou et ça dépense en pots de pommade et en eaux de senteur plus que moi en mouchoirs de toile et en bas de coton!...

— Mademoiselle est si jeune! A son âge, on ne pense guère, répondit timidement Mme Ledoux, à qui la situation de Mlle du Rosier inspirait une grande pitié.

— Si jeune!... A vingt ans, je tenais mon ménage, et Dieu merci, on n'y voyait pas des notes de cette espèce!... ne payez pas!...

— Alors que faut-il que je fasse? demanda madame Ledoux.

— Vous remettriez cette note à Mlle du Rosier, et elle s'en arrangerait comme elle voudra; c'est bien assez déjà de l'héberger sans que j'aie encore à payer ses dettes!... Mais non, donnez-la-moi... je lui en parlerai.

— Et Mme de Fougerolles arracha le papier des mains de Mme Ledoux, qui se retira toute troublée.

(La suite au prochain numéro.)

Il faut espérer que de malheur disparaîtra encore à temps pour empêcher que la misère vienne sur ces contrées. A Palma on fait des prières publiques dans ce but, tant à la cathédrale de Palma que dans les paroisses du diocèse.

ÉTRANGERS.

On vient de créer à la Martinique un corps de travailleurs militaires auquel on a donné le nom de sapeurs-mineurs, et dont l'organisation a présenté déjà de grands avantages. Ce corps est bien armé et bien discipliné; en cas de guerre, il serait employé à la défense du pays, et, en temps de paix, il est affecté aux travaux civils et militaires de la colonie. Il se recrute par voie d'engagement volontaire. Cette création n'a déjà permis de réduire de deux compagnies d'infanterie de marine la garnison de la Martinique. Un corps du même genre est en formation à la Réunion. L'administration de la marine, en formant ces corps spéciaux, réalise une amélioration très-précieuse pour l'avenir.

M. Louis Fould, frère du ministre d'Etat et de la Maison de l'Empereur, a succombé aujourd'hui à une maladie de quelques jours.

La ville de Burlington (Vermont) vient d'être le théâtre d'une terrible conflagration. La perte n'est pas estimée à moins de 130,000 dollars.

(Courrier des Etats-Unis.)

On écrit de Francfort-sur-le-Mein: Le bateau à vapeur du Mein, Wurzburg n. 2, de la Société de Wurzburg, qui était chargé de marchandises et devait partir le 17 à pris fin le 16 au soir, vers les neuf heures et demie. Le feu s'est déclaré dans le compartiment de la machine, et quoique celui-ci soit séparé des autres parties du bâtiment, l'incendie s'est étendu et a envahi la partie destinée aux marchandises. La il a causé un dommage assez considérable, quoique des secours soient arrivés très-prompement et que le feu ait bientôt été éteint.

(Journal français de Francfort.)

On écrit de Varua, le 8 avril, à La Presse d'Orient: Dans la nuit du 27 au 28 mars, un violent incendie, activé par un fort vent, s'est déclaré dans le village d'Anchialo, près Bourgas. Les secours n'ayant pu arriver à temps pour maîtriser le feu, deux cents maisons ont été consumées dans l'espace de quelques heures.

Sous peu de temps, une section de l'imprimerie impériale sera installée au nouveau Louvre, dans une des ailes du pavillon Colbert.

Dans le monde industriel, on n'attend pas sans déplaisir l'évaluation que vont recevoir, à l'entrée et à la sortie, les tarifs de douane russes. Soit en ce qui concerne nos achats de matières premières en Russie, soit pour l'exportation de nos produits fabriqués, le commerce européen souffrira de cette mesure fiscale, qui contredit les tendances générales des états européens vers l'abaissement des taxes douanières. On pense que des sollicitations seront faites dans le but d'obtenir le rapport du nouvel ukase.

Nous apprenons, dit Le Corsicien, que les sangliers qui, depuis longtemps, étaient d'une extrême rareté dans notre département, commencent à y reparaître. Une laie, suivie de sept marcassins a été vue par plusieurs personnes dans les bois, entre Egletons et Ussel.

Dimanche, à l'église Sainte-Clothilde, on remarqua une jeune femme qui communiât plusieurs fois de suite à différentes chapelles. Ce fait avait excité un grand scandale parmi les fidèles, cette femme fut signalée et arrêtée, puis conduite chez le commissaire de police de la section des ministères. Elle avait sur la tête une sorte de couronne d'épines; à ses poignets étaient des bracelets également en drap figurant les liens dont fut chargé Jésus-Christ. Interrogée, elle se livra à des divagations mystiques, laissant voir que les pratiques d'une dévotion exagérée lui avaient dérangé le cerveau. On a reconnu que c'était une fille, Marguerite L., ayant été domestique et demeurant en ce moment chez son frère. Elle a été envoyée à la préfecture, où son état mental sera l'objet d'un nouvel examen.

(Le Droit.)

En faisant des fouilles pour établir les fondations d'une maison au lieu dit Beaujeu, à la Varenne-Saint-Maur, les ouvriers terrassiers ont mis à découvert, à 1 mètre de profondeur, trois squelettes humains symétriquement rangés. Les cons-

tatations auxquelles on s'est livré ont fait connaître que ces squelettes, remontant à une époque assez reculée, avaient appartenu à des hommes dans la force de l'âge.

Les personnes qui avaient été témoins de cette découverte se livraient aux conjectures les plus diverses pour expliquer la présence de ces ossements en cet endroit, lorsque la suite des fouilles est venue fixer les incertitudes. On a retrouvé, en effet, trois morceaux de fer ayant fait partie de sabres-briquets à lame longue, et un fer de lance de Cosaque. Il est devenu dès lors évident que ces squelettes étaient ceux de soldats ayant péri dans les luttes sanglantes de l'invasion.

On sait, en effet, que la plupart des localités environnant la capitale, et notamment la Varenne-Saint-Maur, furent alors le théâtre de combats partiels; et que ceux qui succombaient étaient presque toujours enterrés à l'endroit où ils se trouvaient. A la suite de constatations, ces ossements ont été transportés au cimetière communal.

Mercredi dernier, dit le Journal des Landes, trois chevaux de l'escadron composant la garnison de Mont-de-Marsan, sont morts presque au même moment et comme foudroyés. On ne savait à quoi attribuer ce malheur, et l'étonnement était grande parmi les officiers lorsqu'on s'est souvenu que ces trois chevaux étaient les seuls qui, pendant le passage fait quelques instants auparavant, eussent mangé des feuilles d'un il placé près de la clôture où ils étaient attachés. L'autopsie à laquelle il a été procédé par le vétérinaire du régiment, assisté d'un vétérinaire civil, a démontré qu'il existait dans les divers organes de ces animaux de nombreux symptômes d'empoisonnement, et que la mort avait été causée par les feuilles d'if qu'ils avaient mangées. Cet arbre est en effet essentiellement vénéneux, et voici ce que nous lisons à ce sujet dans le Dictionnaire Universel de M. La Caille:

La tradition a attribué à l'if les propriétés les plus malfaisantes; ses feuilles tuent les chevaux qui les mangent, mais épargnent les herbivores ruminants (Théophraste); leur suc servait aux Gaulois pour empoisonner leurs flèches (Strabon); Catinuleus, roi des Eburons, en but pour se donner la mort (Cesée); les émanations de cet arbre en fleurs sont fatales aux abeilles (Virgile); et ses fruits donnent des diarrhées colliquatives mortelles (Dioscoride); Plaine fait de l'if le symbole des plantes vénéneuses, et prétend que le mot grec toxicon (poison), descend en ligne directe du nom latin de l'if, taxus. L'extrait aqueux de la poudre des feuilles et de l'écorce de l'if, administré à des doses assez faibles, a déterminé des vertiges, des vomissements et même la mort dans certains cas; il paraît constamment aussi que, dans quelques circonstances encore mal déterminées, l'arbre lui-même émet des exhalaisons narcotiques qui occasionnent tous les phénomènes de l'ivresse et de la léthargie.

Nos lecteurs, ainsi que les hommes de l'art, étaient loin de se douter que cet arbre d'apparence si remarquable par ses propriétés aussi malfaisantes. Avis donc à nos planteurs et à nos éleveurs.

On écrit de Santa-Agatha de Tortona à l'Armenia:

Aujourd'hui, onze avril, à une heure trente-six minutes après midi, on a senti à Santa-Agatha de Tortona, une secousse de tremblement de terre; elle a été faible, mais elle a suffi pour répandre l'alarme parmi les habitants. La secousse, qui s'est d'abord fait sentir par des commotions, a ensuite pris le caractère ondulatoire de l'Ouest à l'est, et n'a duré que quatre secondes. La hauteur du baromètre était de vingt-sept pouces; le thermomètre de Réaumur indiquait douze degrés. Une autre secousse, beaucoup plus faible, s'est encore fait sentir une heure avant la nuit; elle a duré quelques secondes et avait été précédée d'un orage épouvantable, accompagné d'éclairs de tonnerre, et de grêle, qui commençaient à jeter l'épouvante parmi les pauvres campagnards.

M. B..., fabricant de vitraux, s'était rendu avant-hier à l'hôtel des ventes de la rue Drouot, pour y faire quelques acquisitions, et, au moment où il venait de mettre une dernière enchère, il fouilla dans sa poche pour y prendre son portefeuille et solder l'achat, mais il reconnaissait en même temps que sa poche était vide du portemonnaie qu'il y avait placé avant son départ, et qui ne renfermait pas moins de 250 francs. Un adroit voleur à la tire était parvenu à le lui soustraire dans la presse, et avait pu s'échapper avant que le volé s'aperçût du vol. Ce dernier ne put,

par conséquent, que dénoncer le méfait au commissaire de police de la section, en se promettant de se tenir à l'avenir sur ses gardes, lorsqu'il se trouverait dans un lieu public quelconque où la foule domine.

—On écrit de Marseille, le 16 au soir:

L'ambassadeur persan, Ferroukh-Khan, s'est embarqué à cinq heures du soir, sur la frégate à vapeur Cristophe-Colomb. Une brillante escorte a accompagné l'envoyé du schah jusqu'au lieu d'embarquement, M. de Bourville, agent à Marseille du ministère des Affaires Etrangères, et M. de Favernay, conseiller de préfecture, n'ont quitté le diplomate persan qu'au dernier moment. Une salve de dix-neuf coups de canon a salué le départ de l'ambassadeur.

—Une lettre de Kronstadt assure que la ville d'Orléans a été détruite par un incendie.

—L'empereur d'Autriche a fait remise de leur peine à un grand nombre d'officiers condamnés pour participation aux événements de 1848 et 1849.

—On écrit de Villeneuve-de-Rivière, 14 avril, au m. journal: Hier, un gros chien dogue enragé, appartenant à un propriétaire de Miramont, s'est échappé de la maison de son maître, et est allé à St-Gaudens où il a mordu plusieurs chiens qui l'ont fallu abattre. De Saint-Gaudens, il a poursuivi sa course jusqu'à Villeneuve-de-Rivière. Là il a rencontré un groupe d'ouvriers qui, saisis de frayeur à son aspect, ont complètement perdu la tête. Les uns se sont enfuis, les autres demeurent immobiles et glacés de terreur. Un seul ouvrier a conservé son sang-froid: c'est un jeune homme nommé Raymond Dupuy, soldat récemment libéré du service et qui a fait avec honneur la campagne de Crimée. Dupuy, armé d'une serpe à long manche, a attendu le chien et lui a lancé un premier coup que l'animal a évité. Dupuy ne s'est pas découragé; il lui a tendu sa jambe droite, et au moment où le chien furieux se jetait sur lui pour le mordre, l'homme exécutait un mouvement de retraite et assénait sur les reins de l'animal un coup si bien appliqué qu'il l'a étendu sur le carreau. Le courage de Dupuy a certainement sauvé la vie à plusieurs personnes.

—On vient de terminer, sur le bassin de la Bastille, un navire mixte en fer, qui recevra sans impulsion de deux hélices placées à l'arrière sous le gouvernail. Ce bâtiment, du port de 500 tonneaux, et qui se nommera la Seine-et-la-Tourne, a des formes élégantes; il est amarré au port de l'Estrapade.

Ce vapeur, qui reçoit en ce moment sa machine, fera, comme le Paris-et-Londres, le voyage entre les deux capitales.

—Le Siècle, analysant quelques parties d'un intéressant mémoire de M. Valentin Smith, lu à l'Académie de Lyon, en extrait ce curieux passage statistique:

A Paris, les quatre arrondissements qui renferment le plus de familles aisées ne donnent que 1,97 naissances par mariage; les quatre arrondissements où réside la partie la plus pauvre de la population en ont au contraire 2,86, et entre les deux arrondissements placés aux extrémités de l'échelle, le 2e et le 12e, la différence est de 1,87 à 3,21, ou de plus de 73 0/0. Les ménages réguliers des quartiers riches ne fournissent pas un nombre suffisant d'enfants pour remplacer le père et la mère.

Le docteur Duparcque, dans un travail lu à la Société de médecine, établit que, si la population de Paris était abandonnée à ses propres ressources indigènes de propagation, elle diminuerait rapidement, et finirait pas s'éteindre dans un assez court espace de temps.

Le nommé Thuillier, ancien gardien à la conciergerie, s'était vu retirer cet emploi par suite de son incontinence. Il alla demeurer avec une femme D..., bouquetière, dans le passage de l'Abbaye. Comme Thuillier mettait peu de zèle à chercher du travail, ce ménage illégitime ne tarda pas à tomber dans le dénuement.

Hier, dit le Droit, une odeur nauséabonde s'étant répandue dans la maison, on en rechercha l'origine et l'on reconnut qu'elle provenait du logement occupé par l'ancien gardien et par sa concubine. On se rappela que, depuis plus de huit jours, on ne les avait pas vus paraître, et l'on avertit le commissaire de police de la section de la Monnaie. Ce magistrat fit ouvrir la porte par un serrurier, et l'on trouva le cadavre de Thuillier et celui de sa concubine dans un état de putréfaction

avancée. Ils étaient couchés dans le lit près duquel étaient deux réchauds contenant des cendres de charbon.

Le commissaire reconnut qu'avant d'exécuter leur triste résolution, ces deux individus avaient absorbé le contenu d'une bouteille d'eau-de-vie. Sur une feuille de papier portant le timbre de la conciergerie Thuillier avait écrit ces mots: «Je meurs avec Lisa; qu'on n'inquiète personne.»

Pour toutes les nouvelles ci-dessus: G. DE LAGNY.

INDUSTRIE.

Il règne maintenant beaucoup d'incertitude sur le résultat des négociations de la commission de la conférence des chemins de fer auprès du gouvernement. Il paraît qu'on est moins avancé qu'on ne l'était la semaine dernière, et que, notamment en ce qui concerne la loi d'impôt sur les valeurs mobilières, le rappel de cette loi, qui était probable la semaine dernière, ne l'est plus aujourd'hui.

Des exigences financières auraient fait échouer à cet égard les meilleures intentions.

On dit même que le gouvernement, ayant eu un moment l'idée de substituer la taxe par abonnement au mode d'impôt actuel, comme étant d'une perception plus facile, la commission se serait empressée de protester contre cette substitution qui n'améliorerait pas la forme et qui aggravait le fond, et qu'elle aurait déclaré préférer encore le statu quo, si les exigences financières ne permettaient pas de retirer la loi complètement.

Voilà où en seraient les choses sur le point principal des négociations. — Maintenant, quant aux autres mesures accessoires, telles que la suppression du droit d'entrée à la Bourse et celle de la liquidation de quinzaine, le gouvernement paraît décidé à en poursuivre la réalisation.

Le gouvernement serait aussi résolu à donner satisfaction aux Compagnies en ce qui concerne tous les délais de l'exécution nécessaires pour l'achèvement des travaux, et une plus grande latitude laissée à l'indépendance administrative des Compagnies. — (Journal L'Industrie.) — CHAPPUIS.

AVIS.

CHEMIN DE FER

DE MADRID A SARAGOSSÉ ET ALICANTE.

La compagnie a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 26 courant, le service des marchandises sera ouvert sur toute la ligne de Madrid à Alicante et vice-versa.

CHEMINS DE FER DE SÉVILLE A JEREZ, ET DE PUERTO REAL A CADIZ.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

En exécution des prescriptions portées par l'article 28 des statuts, le Conseil d'Administration a décidé que l'assemblée générale des actionnaires, correspondant à la présente année, se réunira le 15 mai prochain, à une heure de l'après-midi, au siège de la Société, rue del Turco, numéro 6.

L'assemblée générale se composera de 150 actionnaires qui se présenteront en personne ou par délégation de leurs pouvoirs, pourvu qu'ils réunissent sur leur tête la propriété de 30 actions au moins, et qu'ils en aient fait le dépôt, quinze jours avant celui de la réunion, à Madrid, dans la caisse de la Compagnie générale de Crédit en Espagne et à Paris, dans la succursale de la même Compagnie de Crédit, rue de Provence, numéro 50. Le tout en conformité de l'art. 27 des statuts.

Dans le cas où il se présenterait des actionnaires porteurs d'un nombre d'actions égal à celui du dernier des 150 actionnaires indiqués plus haut, celui qui aura effectué son dépôt à la date la plus ancienne obtiendra la préférence. Madrid, 8 avril 1858. — Le directeur gérant par intérim, Louis Guilhou.

L'UNION, COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Conformément aux prescriptions des articles 28 et 29 des statuts de cette Compagnie, MM. les actionnaires qui, aux termes de l'art. 21, ont le droit de faire partie des assemblées générales ordinaires, sont convoqués pour le 14 mai prochain, à Madrid, Carrera San Geronimo, n. 34.

MM. les actionnaires pourront se faire représenter en donnant ce mandat, par lettre, à une personne qui soit actionnaire elle-même; s'il le mandataire ne l'était pas, la procuration devrait être en forme. Dans le premier cas, ils donneront directement avis à l'Administration de la Compagnie du nom de ce représentant, avant le jour où devront être recueillies les cartes qui donneront accès dans la réunion dont il s'agit.

L'art. 42 desdits statuts conférant aux actionnaires qui ont le droit de figurer dans l'assemblée générale, celui d'examiner, quinze jours avant son ouverture, les livres de comptabilité, les inventaires et balances de la Compagnie, avis leur est donné qu'à dater du lundi, 19 courant, et tous les jours suivants, non fériés, jusqu'à celui de l'assemblée générale, les livres et documents ci-dessus mentionnés seront mis à leur disposition, dans les bureaux de la Compagnie, d'une heure à quatre heures du soir.

Enfin, l'Administration pourvoira chaque actionnaire ou son représentant, afin qu'il puisse se présenter à l'assemblée et remplir les prescriptions des art. 27 et 35 des statuts, d'une carte où sera désigné le nombre de voix auquel il a droit. S'il n'était porteur de cette carte, l'entrée lui serait refusée.

Madrid, 1 avril 1858. — Au nom du conseil d'administration, le directeur-adjoint, Miguel de Orive.

CORTES.

DERNIÈRE HEURE.

La loi sur les honneurs à rendre aux espagnols illustres continue à occuper l'attention de la haute Chambre.

La Chambre des députés a approuvé sans discussion divers rapports émanés de la commission des pétitions. Bien qu'en nombre très restreint et en l'absence de tous les membres du ministère, le budget de l'Intérieur se discute. Au moment où nous mettons sous presse, M. Gonzalez de la Vega occupe la tribune et combat le projet de la commission.

SPECTACLES.

PRINCIPE. — A las ocho y media de la noche. — Sinfonia. — El lago de las hadas, gran baile en dos actos, y tres cuadros, en el que la Srta. Guy Stephan y el Sr. Merante bailarán el paso stiro. — La mascarada del baile El delirio de un pintor, en el que bailará la señora Guy Stephan el jaleo de Jerez.

Nota. Se está ensayando el baile fantástico El Duende del valle.

CIRCO. — A las ocho y media de la noche. — Funcion extraordinaria a beneficio del primer actor D. Julian Romero. — Sinfonia de La gazza ladra. — El Rey del mundo, comedia nueva original, en tres actos y en verso. — La gitana en Chambré, baile. — Buenas noches, Señor Don Simón, zarzuela en un acto.

NOVEDADES. — A las ocho y media de la noche. — Sinfonia. — Baltasar, drama bíblico, en cuatro actos y en verso, original de Doña Gertrudis Gomez de Avellaneda.

ZARZUELA. — Funcion extraordinaria a beneficio de la primera tiple señorita doña Josefina Murillo, la zarzuela nueva, original, y en tres actos, titulada Amar sin conocer.

PLAZA DE TOROS DE ARANJURZ. — En la tarde de mañana domingo, a las cuatro, se verificará la segunda media corrida de la segunda temporada.

Se lidiarán seis toros de la acreditada y famosa ganadería del Excmo. señor marques de Gavia, hoy propiedad de la señora viuda de Mazpule, con divisa encarnada.

Picadores. José Muñoz, Antonio Arze, Mariano Cortés, con otros dos de reserva, sin que en el caso de inutilizarse todos cinco pueda existir el salgan otros.

Espadas. Julian Casas (el Salamantino), Manuel Diaz Lavi y Domingo Mendivil, a cuyo cargo estará la correspondiente cuadrilla de banderilleros.

Editor responsable, D. FRANCISCO QUELLE Y GUTIERREZ.

IMPRENTA DE LA INDEPENDENCIA ESPAÑOLE.

Lopez de Vega, 28.

A cargo de D. Julian Peña.

1858.

BULLETIN FINANCIER.

Table with multiple columns: BOURSE DE MADRID, CHANGES SUR L'ESPAGNE, BOURSE DE LONDRES, BOURSE DE BRUXELLES, BOURSE D'AMSTERDAM, BOURSE DE VIENNE, BOURSE DE BERLIN, OBSERVATIONS. Includes various financial data and market observations.

TOITURE PEYRAT

CARTON BITUMÉ

BREVET D'INVENTION S. G. D. G.

MAISONS. (A) PAIS. RUE DU MAIL 27. ET RUE SAINT-PIERRE-MONTMARTRE, 7.
(A) LION. RUE DE PUZY, 32.
USINE A CLICHY (SEINE), ROUTE D'ASNIERES, N. 61.

Les bitumes et les asphaltés sont devenus d'un usage universel depuis une vingtaine d'années. Ils réunissent toutes les qualités des produits économiques, surtout l'utilité et le bon marché. Leur imperméabilité les fait employer comme préservatifs contre l'humidité. Leur consistance a été suffisamment attestée par leur emploi au pavage des rues et au dallage des trottoirs. Malgré l'action de la chaleur et du froid, on les a vus résister plus de temps qu'on ne l'aurait cru d'abord à la circulation si active de Paris. La durée de leur usage est illimitée, si on les

emploie de façon à ne pas les exposer à un frottement continu ou fréquent. Ces observations, faites par tout le monde, ont donné naissance au carton bitumé. Cette préparation, complètement imperméable, résiste à l'action de la chaleur et de la glace; elle a trouvé le plus heureux emploi comme couverture des toits, et elle a été acceptée déjà pour cet usage par un grand nombre de propriétaires, d'architectes et d'entrepreneurs. Tous ont trouvé par son emploi une économie notable non-seulement dans la toiture, mais encore dans la construction des murs et de la

charpente. En effet, les tuiles, par exemple, exigent des murailles épaisses et une lourde charpente pour supporter leur poids, tandis qu'avec le carton bitumé les murailles et les charpentes peuvent être construites avec une grande légèreté et économiser dans l'ensemble de la construction 75 p. 100. Ainsi, se basant sur la légèreté de la toiture et faisant économie de matières premières dans les murailles et dans la charpente, de main d'œuvre et de temps, on reconstruit qu'en bout de six ans, avec l'intérêt des intérêts, on aura retiré non-seulement son capital plus qu'arrondi, mais encore on aura sa maison pour rien.

MODELE DE TOITURES A L'USAGE DE L'INDUSTRIE.



Les cartons sont d'abord disposés en feuilles de longueurs indéfinies et en rouleaux; celles-ci doivent être déroulées et placées naturellement sur les voliges, dans toute la longueur de la toiture et dans un sens horizontal, en commençant par le bas de la toiture, c'est-à-dire par les gouttières, et en remontant jusqu'au sommet du toit. Les feuilles doivent être superposées les unes sur les autres, et chaque feuille doit couvrir la feuille inférieure de 5 centimètres. Elles sont ensuite fixées respectivement sur les voliges avec des petites tringles ou liteaux en bois, les unes espacées de 3 centimètres, clouées à 33 centimètres (1 pied) de distance du haut en bas du toit avec des petites pointes n° 10-20; elles sont aussi fixées aux extrémités de la toiture, ainsi qu'aux gouttières, avec les mêmes tringles ou liteaux et des petites pointes, sur rampant les feuilles sur l'extrémité bord des voliges, afin que le vent n'ait pas pour soi le carton.

Au sommet du toit, il faut avoir soin, si la dernière feuille n'est pas assez large pour franchir du vent, de poser, en prenant une autre et de la placer à cheval, en la faisant retomber d'un seul côté, largeur 80 cent. 60 et le mètre.

Toute demande de 30 francs et au-dessous, doit être accompagnée de son montant, soit en un mandat sur la poste ou en timbres-poste.

ber à gauche, et de la fixer comme il est dit pour les autres. Après la pose, il faut faire sur toute la toiture une couche de goudron de gaz, ou d'huile qui doit se renouveler pendant les trois premières années. (Le goudron de gaz coûte 10 fr. les 100 kil. à Paris). Avec cet entretien fort simple et peu coûteux, le carton durera indéfiniment. Les chevrons doivent avoir 6 centimètres et être environ sur 8 places à 70 cent. de distance; on peut aussi employer des planches fendues sur 3 cent. de large, 6 cent. de haut, placées sur champ et à 33 cent. de distance. Les voliges doivent avoir 12 millimètres d'épaisseur, doivent être unies et se toucher. Le pente de la toiture doit avoir environ de 10 à 20 centimètres par mètre. Le dessin placé à la première page représente une toiture en carton bitumé faite avec 4 feuilles larges de 0,80 centimètres chacune, et numérotées 1er, 2e, 3e et 4e, etc.; les jointures blanches en relief, formant la perpendiculaire avec les feuilles, représentent les petites tringles ou liteaux en bois et complètent l'explication du monde à suivre pour s'en servir. Les petites tringles ou liteaux pris sur place, à Paris, sont fixés de la manière suivante. Avec cette huile, employée seule à chaud au moyen d'un pinceau, on donne au bois blanc une teinte de vieux chêne, une dureté métallique, une préservation contre la piqûre des insectes et une conservation indéfinie. — Prix: huile brune, le kil. 75 c.

ETABLISSEMENT THERMAL DE VICHY

Concession du Gouvernement français, loi des 10 et 19 juin 1853.

SEULE à Paris, MAISON des PYRAMIDES, rue St-Honoré, 187 (ancien 295). EAUX MINÉRALES NATURELLES de VICHY
SELS MINÉRAUX NATURELS DES SOURCES DE VICHY
POUR BOISSON ET BAINS DE VICHY A DOMICILE
PASTILLES DIGESTIVES ET CHOCOLATS AUX SELS MINÉRAUX NATURELS DES EAUX DE VICHY
LES EAUX ET LES BAINS DE VICHY sont employés avec succès contre les affections des voies digestives, tels que: Gastrite, Gastralgie, Gastro-Entérite, etc. Les obstructions du Foie, les Coliques hépatiques, les Engorgements de la Rate et des Organes abdominaux, contre la Gravelle, les Calculs urinaires et le Catharre de la Vessie; contre la Goutte, le Diabète, l'Albuminurie, la Chiorose, les Pertes blanches et les Affections du Système lymphatique, etc. — DOSE: une à deux Bouteilles par jour, deux même pendant le Repas, Mélangées au Vin.

Les produits des Sources de Vichy ont été honorés d'une Médaille de 1re classe à l'Exposition universelle de 1855.

HYGIÈNE

SANTÉ

EAU DE LECHELLE

RECOMMANDÉ ET RENOVATRICE DU SANG, plus sûre en action que les remèdes simples, etc.; elle agit sur les humeurs, agit sur le système circulatoire, agit sur les fonctions digestives, agit sur les fonctions respiratoires, agit sur les fonctions génitales, agit sur les fonctions cutanées, agit sur les fonctions nerveuses, agit sur les fonctions musculaires, agit sur les fonctions osseuses, agit sur les fonctions articulaires, agit sur les fonctions tendineuses, agit sur les fonctions ligamentaires, agit sur les fonctions cartilagineuses, agit sur les fonctions synoviales, agit sur les fonctions sécrées, agit sur les fonctions excrétoires, agit sur les fonctions évacuatoires, agit sur les fonctions reproductrices, agit sur les fonctions nutritives, agit sur les fonctions réparatrices, agit sur les fonctions conservatrices, agit sur les fonctions défensives, agit sur les fonctions protectrices, agit sur les fonctions préventives, agit sur les fonctions curatives, agit sur les fonctions palliatives, agit sur les fonctions symptomatiques, agit sur les fonctions diagnostiques, agit sur les fonctions pronostiques, agit sur les fonctions thérapeutiques, agit sur les fonctions hygiéniques, agit sur les fonctions prophylactiques, agit sur les fonctions curatives, agit sur les fonctions palliatives, agit sur les fonctions symptomatiques, agit sur les fonctions diagnostiques, agit sur les fonctions pronostiques, agit sur les fonctions thérapeutiques, agit sur les fonctions hygiéniques, agit sur les fonctions prophylactiques.

EMILE FLATAU, LIBRAIRE-ÉDITEUR, A BRUXELLES.

ANCIENNE MAISON MAYER ET FLATAU, 75, MONTAGNE DE LA COUR.

EN VENTE:

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE LA CRISE ORIENTALE

de 1853 à 1856.

d'après des documents inédits, suivie d'un mémoire sur LA QUESTION DE LIEUX SAINTS.

Il importe d'établir la différence qui existe entre les brochures vulgaires sur un tel sujet et cet écrit plein et substantiel; il suffit de parcourir la table, placée à dessin en tête du volume, pour voir, de prime bord, que cet ouvrage émane d'une source élevée, d'autant plus, peut-être, qu'on n'a point jugé à propos de la révéler.

INTRODUCTION

A L'HISTOIRE DU XIX SIÈCLE

PAR G.-G. CERVINUS.

Traduit de l'allemand en français par F. ANGOIS VAN MEVEY

Seule édition autorisée par l'auteur et l'éditeur allemands.

S'adresser aux bureaux de L'Indépendance Espagnole, pour les deux ouvrages ci-dessus.

JOSEPH EDUARD TRASFOREST AINÉ, MÉDECIN-PHARMACIEN.

ENCOIGNURE DES RUES DAUPHINE, 35, ET SAINT-MARTIN, 56, VIS-A-VIS LE COURS D'ALBEREL, A BORDEAUX.

CABINET DE CONSULTATIONS MÉDICALES.

On y donne tous les jours, de midi à six heures, des consultations gratuites, sur les maladies internes et externes, aiguës ou chroniques, M. J.-E. TRASFOREST ayant fait une étude particulière des maladies secrètes et cutanées, guérit promptement et rationnellement ces différentes affections. Son mode de traitement à l'usage des deux qui est fort avantageux pour les malades, les marins, les employés, les ouvriers, les voyageurs, et pour toute personne ayant intérêt à cacher sa maladie.

Les affections de poitrine et de la gorge, de la vessie et de l'urètre, sont traitées avec la plus scrupuleuse attention et le plus vif intérêt.

M. J.-E. TRASFOREST n'exige ses honoraires qu'après la guérison des malades qui ont recourus à ses soins. Les nombreux succès qu'il obtient chaque jour dans sa pratique médicale, attestés par les personnes guéries, prouvent incontestablement l'efficacité de sa méthode curative. On le trouve dans son cabinet, depuis dix heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Consultations gratuites, tous les jours, de midi à deux heures.

VERITABLE LE ROY.

PARIS. — Rue de Seine, 51. — PARIS.

Le PURGATIF LE ROY, le seul reconnu le plus efficace pour la guérison de toutes les maladies causées par l'altération des humeurs, est toujours accompagné d'une instruction de 12 pages à l'aide de laquelle les malades peuvent toujours recouvrer la santé, aussi ne saurions-nous trop recommander de bien l'étudier avant de commencer le traitement.

M. J. est comme il existe un grand nombre de falsifications très dangereuses, on ne doit exiger que du VERITABLE et on ne saurait prendre trop d'attention à l'avis qui suit:

— Ne doivent être considérées comme VERITABLES que les Boîtes d'un quart de livre, sortant de la PHARMACIE COTTIN, accompagnées d'une NOTICE indiquant le traitement et représentant: 1. Les mots Pharmacie Cottin, au relief sur le verre et le cachet. — 2. Une étiquette imprimée sur fond gris-bleu, le jauni, mais au-dessous en blanc le mot: PURGATIF LE ROY, avec une signature à la main et la griffe Le Roy. — 3. N. B. Toutes les bouteilles portent, entre le bouchon et le papier bleu supportant mon cachet, une étiquette imprimée ou jaune avec les griffes LE ROY, COTTIN et SIGNORET, et sur celle de Cottin le TIMBRE IMPÉRIAL du gouvernement français.

AVIS. — LES VÉRITABLES PILULES ET BOIS de chirurgien LE ROY, qui ne se trouvent aussi que dans la PHARMACIE COTTIN, doivent porter les mêmes caractères distinctifs. — N. B. Les personnes qui ont subi des opérations ou des traitements par les coliques qui accompagnent les fluxions, ne peuvent se procurer chez eux des médicaments PURGATIFS CURATIFS de chirurgien LE ROY, sans en avoir d'abord obtenu l'avis de M. J. à Paris, ou par la poste.

— Dans les meilleures Pharmacies de France et d'Espagne.

N. B. — Pour l'envoi d'une valeur acceptable sur Paris, à 60 francs de vue au plus, et de 300 francs de la remise et de l'échange, le plus fort. La maison n'a aucun succursale; on doit s'adresser directement rue de Seine, 51, à M. Signoret Docteur médecin, seul continuateur de la Méthode Le Roy.

SIGNORET.

VINAIGRE DE TOILETTE

DE JEAN VINCENZI

Exposition de l'Indépendance 1857 et 1859.

Seul récompensé aux Expositions de Londres et de New-York.

Le vinaigre, dont la vogue en France est immense, est le seul qui offre au public, comme purgatif, des avantages sérieux, abstrait sur le rapport de ses principes actifs, et de sa composition. C'est le vinaigre de toilette qui, par son usage, procure le plus de bien-être, et qui, par son action, agit sur le système circulatoire, agit sur les fonctions digestives, agit sur les fonctions respiratoires, agit sur les fonctions génitales, agit sur les fonctions cutanées, agit sur les fonctions nerveuses, agit sur les fonctions musculaires, agit sur les fonctions osseuses, agit sur les fonctions articulaires, agit sur les fonctions tendineuses, agit sur les fonctions ligamentaires, agit sur les fonctions cartilagineuses, agit sur les fonctions synoviales, agit sur les fonctions sécrées, agit sur les fonctions excrétoires, agit sur les fonctions évacuatoires, agit sur les fonctions reproductrices, agit sur les fonctions nutritives, agit sur les fonctions réparatrices, agit sur les fonctions conservatrices, agit sur les fonctions défensives, agit sur les fonctions protectrices, agit sur les fonctions préventives, agit sur les fonctions curatives, agit sur les fonctions palliatives, agit sur les fonctions symptomatiques, agit sur les fonctions diagnostiques, agit sur les fonctions pronostiques, agit sur les fonctions thérapeutiques, agit sur les fonctions hygiéniques, agit sur les fonctions prophylactiques.

L'AM DE L'HUMANITÉ PILULES HOLLOWAY.

Privilegiées par tous les gouvernements de l'Europe. Recommandées par les Médecins les plus célèbres du siècle. Connues de la manière la plus favorable dans tous les pays du monde.

Ces célèbres Pilules sont excellentes pour purifier le sang, pour fortifier les constitutions faibles ou affaiblies et guérir toute espèce de maladies quelle qu'en soit l'origine. L'action de ces pilules va chercher les germes du mal partout où ils se trouvent; et, sans causer de crises violentes ni de souffrances de la part du malade, elles produisent des effets presque merveilleux, auxquels il serait difficile de croire si l'expérience n'était pas là pour l'attester.

Les archives du Professeur Holloway, dans sa maison centrale de Londres, contiennent une quantité immense de certificats dont l'authenticité met tout à fait hors de doute l'efficacité de ce médicament. Tous les jours, à tout instant, on y reçoit les témoignages les plus flatteurs de tous les pays du monde et dans toutes les langues de l'univers; et cela, sans qu'il suffise pour convaincre les personnes les plus hérétiques et les plus sceptiques.

Les médecins les plus célèbres, et les corps facultatifs les plus distingués de l'Europe, le recommandent à l'usage de leurs clients, dans la conviction intime qu'il est en posséder, de trouver un remède ni plus général, ni plus sûr, ni plus efficace, surtout sous ce climat, où les maladies se présentent avec tant de force et d'activité que la mort suit souvent de près les premiers symptômes, et rend inutiles les effets des autres médicaments, plus lents dans leur action.

Ces Pilules sont d'une efficacité souveraine dans les maladies suivantes:

- | | | |
|-----------------------------|----------------------|--|
| Les Fièvres intermittentes | Les Maux de tête | La Pierre ou la Gravelle |
| Les Hémorrhoides | Les Indigestions | Les Tumeurs |
| Les Fièvres bilieuses | La Jaunisse | Les Ulcères |
| Les Coliques | Les Hémorrhagies | Les Vers de toutes espèces |
| Les Maux de ventre | Les Hémorrhagies | Les Maladies vénériennes |
| La Débilité | Les Rhumatismes | La faiblesse ou la perte des forces, quel que soit le cas. |
| L'Erysipèle | La Retention d'urine | |
| Les Dérèglements des femmes | Les Maux de gorge | |
| La Goutte | | |

Ces Pilules élaborées sous l'inspection personnelle de l'Inventeur, se vendent dans ses établissements généraux à Londres, Strand, 244, et à New-York, Maiden Lane, 80.

Les prix sont les suivants:

Chaque boîte contenant quatre douzaines de Pilules	7 fr.
doize douzaines	18
vingt-quatre douzaines	28

Chaque boîte est accompagnée d'une instruction en français, qui explique la manière de prendre les pilules.

Il y a un grand avantage à acheter les grosses boîtes.

S'adresser à Madrid à MM. Barrio Flores, calle Mayor, 11.

Carlos Ulzurrun calle del Barrio Nuevo, 17.

Scaredra et de Riverollas, calle Mayor, 10.

PILULES DE DEHAUT

Les substances végétales que ce purgatif renferme ont été choisies et combinées, d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, pour être prises et digérées en même temps que les meilleurs aliments et les boissons les plus fortifiantes, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux pour n'être pas gêné dans ses occupations, tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les Pilules Dehaut d'un usage populaire. — Ces pilules souveraines pour combattre la constipation et tous les maux qui en dépendent. — Comme simple purgation, elle est préférable aux autres médicaments, parce que, n'exigeant ni tisane ni diète, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût. — Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que: Asthme, Catarrhe, Dartre, Douleurs, Gastrite, Engorgements, Migraine, Scrofules, etc., etc., parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de le supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. (Voir la Brochure qui se donne gratuitement.) — Boîtes de 2 fr. 50 centimes et de 5 fr., à Paris, chez M. Dehaut, pharmacien et médecin rue du faubourg St. Denis, N° 118.

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AUX AFFAIRES RELIGIEUSES DE LA FRANCE (1790-1800).

Extraits des Archives Secrètes du Vatican.

PUBLIÉS PAR LE R. P. AUGUSTIN THEINER, Prêtre de l'Oratoire, consultant des SS. Congrégations de l'Index, des Evêques et réguliers et du saint office archevêque du collège théologique de l'Université romaine, de l'Académie archéologique pontificale et de celle d'Hieronymus, préfet des archives secrètes du Vatican, etc., etc.

PARIS. Chez Firmin Didot frères, fils et Compagnie, imprimeurs de l'Institut de France, Rue Jacob, 58.

QU'EST-CE QUE LA PRESSE RAGUENEAU.



R. C'est une toute petite presse autographique portable, qui fait le tour du monde, que chacun désire et que beaucoup possèdent.

D. Que peut-on faire avec cette presse? R. On peut imprimer soi-même, partout, même en voyageant, tout ce que l'on veut autant d'exemplaires qu'on veut.

D. Comment s'y prend-on? — R. On écrit à la façon ordinaire, sur papier, ce que l'on doit reproduire; on le décale sur la presse, qui la reproduit à 40, 100, 1,000, 10,000 exemplaires et plus.

D. Mais cela doit être difficile; il faut être au courant de la lithographie? — R. Du tout; le premier venu qui lit l'instruction jointe à la presse devient son imprimeur en un jour, sans autre apprentissage. Il trouve étiqueté dans la boîte ce dont il a besoin, et, de suite, sans caractères d'imprimerie il peut reproduire tout écrit, circulaire, musique, dessin de broderie, de dentelles, de paysages, têtes de lettres, factures, tableaux, états, convocation, faire-part, invitations de bals et soirées, menus de dîners, modèles et dessins de machines, plan d'arpentage, affiches, ouvrages, mémoires et copies de pièces, reçus, quittances, etc. Tout cela peut se faire par soi-même, sans indécision, promptement, facilement, économiquement. Le premier écrivain peut écrire l'original.

D. Quand on a fini de tirer, que fait-on de l'impreinte inutile? — R. On passe une éponge dessus, l'impreinte disparaît, et la planche se trouve, en une minute, en état d'en recevoir une nouvelle; et cela indéfiniment, la presse pouvant durer toute une existence humaine. — Elle a encore l'avantage de servir à copier les lettres par les procédés des autres presses à copier, sur registre ou feuilles volantes. — Le plus petit format a les deux tiers du poids, la forme et la grosseur de l'Annuaire Firmin Didot.

D. Quels sont les prix? R. Les prix, avec tous les accessoires et une instruction claire et précise, le tout contenu dans une jolie boîte à clef, sont, savoir: pour tirer sur papier de 18 centimètres sur 26 (in-octavo) 65 fr. 26 centimètres sur 38 (couronne) 110 fr. 22 — — 30 (in-quarto) 75 — — — 42 (écu) 120 23 — — 33 (écu) 85 — — — 43 (carré) 135 23 — — 36 (telière) 95 — — — 48 (grandraisin) 150

Préférable à toute autre pour prendre à la fois le double de une à dix lettres en une minute.

Prix, avec tous les accessoires, registre, etc., et une jolie boîte à clef, 22 francs.

Envoi contre mandat poste ou à vue sur Paris, sur demande affranchie, pour la province et l'étranger.

CAOUTCHOUC LEBIGRE

Deux magasins bien assortis, 10, rue Vivienne, et 142, rue de Rivoli.

Bien remarquer le nom et le numéro pour ne pas se tromper. Blouses à 19 fr. Paletots à double

face, chaussures, bretelles, li-sus élastiques et imperméables, coussins, ceintures de natation, bas élastiques pour varices, instruments de chirurgie, tuyaux et articles vulcanisés, poignes, etc. Vente avec garantie. On expédie franco.

PAPIER CHIMIQUE D'HEBERT.

Seul admis dans les hôpitaux et hospices civils de Paris, par décision du conseil de cette administration, depuis le 2 mars 1842.

Pharmacie HEBERT, 19, rue de Grenelle-St.-Honoré à PARIS.

Contre les rhumatismes, sciaticques, lombagos, névralgies, migraines, maux et crampes d'estomac, irritations de poitrine, douleurs musculaires et articulaires, accès de goutte, paralysies et faiblesses des membres, anémies, claudicant, gastrites, glandes, tumeurs scrofuleuses, brûlures, plaies, coupures et blessures, cors aux pieds, ails de périls, oignons, durillons, etc.

REPOSER LES CONTRACTIONS.

Les étais sont bien aérés, lettres d'or, bords à étoiles et aigles d'or, et fermés par une étiquette à fond rouge, portant les mots: PAPIER CHIMIQUE, PHARMACIE HEBERT, et l'adresse en caractères plus petits. — Prix: 2 et 1 fr. — Dépôt en province, et dans les pays étrangers, chez tous les principaux pharmaciens.